

DOSSIER DE PRESSE

Dijon, le 27 octobre 2017

Une nouvelle organisation des soins pour le Jura Sud

SOMMAIRE

Communiqué de synthèse	p.2
Le constat, les défis	p.3
L'historique des travaux, l'ambition	p.4
La nouvelle carte de l'offre de soins pour le territoire	p.5
Focus sur trois projets novateurs	p.6

Communiqué de synthèse

Dans le prolongement des travaux engagés depuis début 2016 avec les établissements de l'ex-communauté hospitalière de territoire du Jura Sud (*), l'ARS Bourgogne-Franche-Comté a présenté un plan d'actions aux élus du territoire rassemblés le 27 octobre, au centre hospitalier de Lons-le-Saunier.

Repositionner chaque hôpital dans son rôle de services de santé de proximité ou de recours, pour garantir l'accès à des soins de qualité et en toute sécurité : c'est la feuille de route que s'est assignée l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté face aux graves difficultés traversées par ces hôpitaux.

En février dernier, l'Agence avait présenté un scénario de référence pour la réorganisation des soins sur ce territoire, ouvrant sur cette base, une phase de concertation.

Depuis, les élus et les communautés médicales des établissements ont fait part de propositions, qui ont toutes été analysées avec l'appui de la mission d'administration provisoire de ces hôpitaux mise en place le 18 mai 2017.

Vendredi 27 octobre, Pierre Pribile, directeur général de l'ARS, a présenté aux élus du territoire le résultat de ces travaux.

Le projet initial a été amendé et enrichi, tenant compte des propositions formulées, pour définir une nouvelle organisation des soins pour le Jura Sud.

Chaque site hospitalier préservé

Cette nouvelle organisation de l'offre de soins préserve des services sur chaque site suivant des principes de **spécialisation** et de **gradation des soins**.

-Le site de Lons-le-Saunier a vocation à se recentrer sur son activité sanitaire complète autour d'un plateau technique modernisé, en partenariat avec la clinique du Jura. Son activité s'ouvrira sur le territoire grâce à l'organisation de consultations avancées sur les autres sites.

-Sur le centre hospitalier de Saint-Claude, le service d'urgences sera maintenu, ainsi que le centre lourd de dialyse. Une activité de chirurgie ambulatoire sera également assurée.

Un centre périnatal de proximité (CPP) et des consultations de pédiatrie prendront le relais de la maternité. Un dispositif d'astreintes de sages-femmes permettra de sécuriser les transports des femmes enceintes pour leur accouchement dans la maternité de leur choix, en cas de transports urgents.

Des chimiothérapies pourront également être pratiquées sur place.

Une autorisation pour l'implantation d'une IRM sera accordée par l'ARS.

-Le site de Champagnole sera consolidé autour d'une filière gériatrique renforcée par de nouvelles capacités en soins de suite et de réadaptation (SSR) et des places supplémentaires d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

-Le centre hospitalier de Morez continuera à proposer des activités de médecine et de soins de suite et de réadaptation en proximité, ainsi que des consultations avancées qui seront étoffées par les consultations proposées dans le cadre du centre périnatal de proximité.

Cette nouvelle configuration des sites hospitaliers du Jura Sud sera effective en mars 2018.

Un engagement fort

L'Etat est pleinement engagé pour réussir ce « nouveau départ » pour les hôpitaux du Jura Sud et garantir à tous l'accès à un service public hospitalier de grande qualité.

La mission d'administration provisoire reste en place pour garantir la bonne mise en œuvre de cette organisation et une nouvelle aide exceptionnelle de 1,5 million d'euros vient d'être attribuée au CHI Jura Sud, s'ajoutant à celle de 1,12 M€ débloquée en mai dernier au profit du centre hospitalier de Saint-Claude.

*L'ex-communauté hospitalière Jura Sud se compose :

- du centre hospitalier intercommunal (CHI) Jura Sud issu de la fusion des centres hospitaliers de Lons-le-Saunier, Champagnole et Arinthod-Orgelet-Saint Julien ;
- du centre hospitalier de Morez ;
- du centre hospitalier de Saint-Claude.

Le constat, les défis

-**Des effectifs médicaux insuffisants** (plus d'une trentaine d'emplois médicaux vacants sur le CHI Jura Sud, une douzaine à Saint-Claude) impliquant un recours démesuré à l'intérim médical pénalisant l'activité.

-**Une perte de confiance dans la population**, se traduisant par d'importants taux de fuites de patients vers d'autres établissements de la région ou d'autres régions.

Ces fuites représentent plus de 10 000 séjours hospitaliers par an, dont plus de 3 000 pour l'établissement de Saint-Claude.

En 2016, plus de 40% des jeunes mères du bassin de vie couvert par le CH de Saint-Claude ont choisi d'accoucher dans un autre établissement.

-**Une situation financière très dégradée, qui compromet les capacités d'investissement et aggrave la perte d'attractivité.**

La situation financière du CHI Jura Sud et du CH de Saint-Claude s'est progressivement dégradée, atteignant en 2016 des déficits respectifs de 12 millions d'euros (pour un montant de recettes de 93M€) et 3 M€ (pour un budget hospitalier de 24M€).

Le déficit cumulé au 31 décembre 2016 s'élevait à 33 M€ pour le CHI Jura Sud et 10 M€ pour le CH de Saint-Claude, malgré l'octroi d'aides financières nationales et/ou régionales conséquentes sur les cinq dernières années : 20 millions d'euros pour le CHI Jura Sud et 9 millions d'euros pour le CH de Saint-Claude.



L'historique des travaux : Près d'un an et demi de concertation

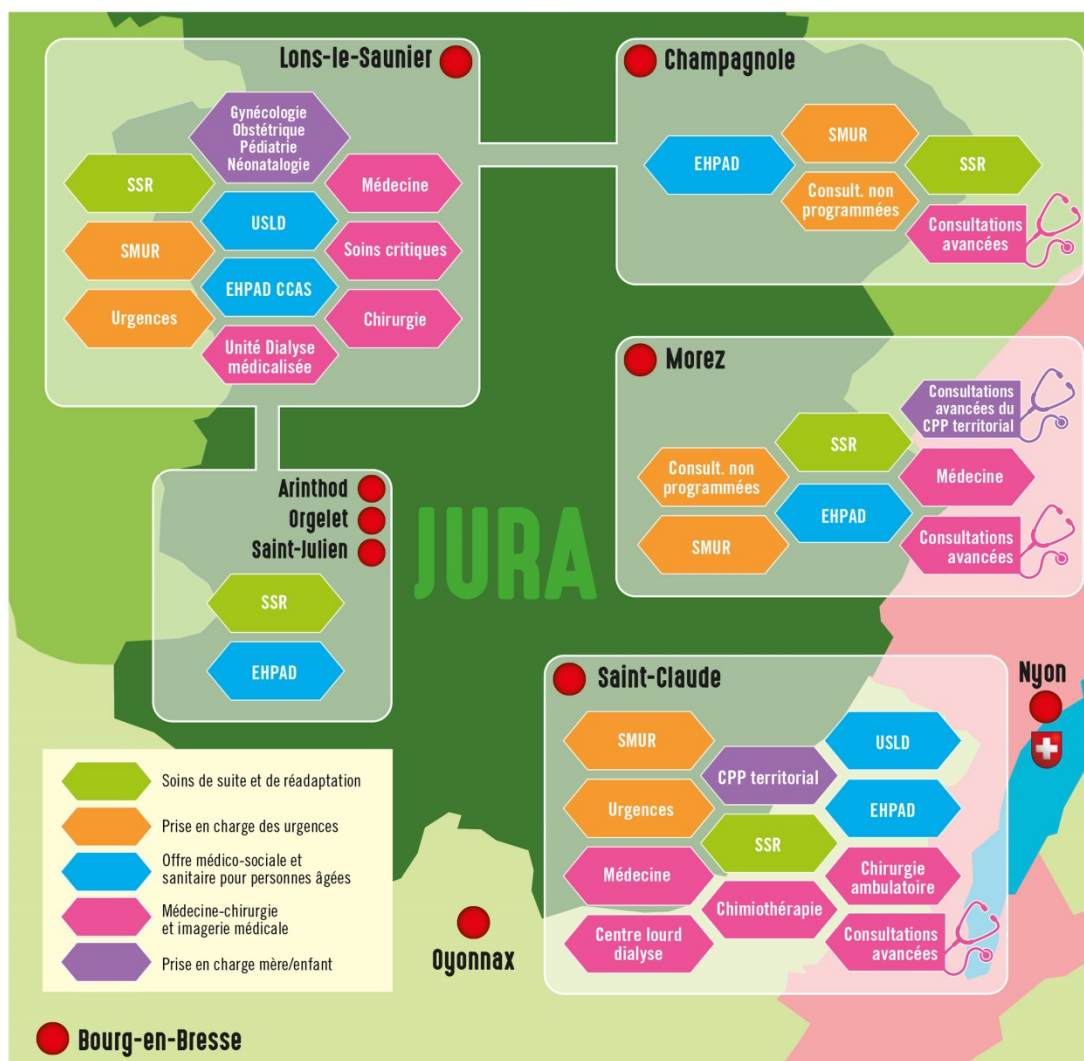
- 9 mai 2016 : début des travaux dans le cadre du Comité interministériel de performance et de modernisation de l'offre de soins (COPERMO) ;
- Février 2017 : présentation d'un scénario de référence de réorganisation des soins ;
- Mai 2017 : mise en place d'une mission d'administration provisoire des hôpitaux ;
- De février à juillet 2017 : recueil de propositions complémentaires ;
- Juillet 2017 : propositions alternatives identifiées ;
- De juillet à octobre 2017 : expertise de ces alternatives ;
- 27 octobre 2017 : annonce de la nouvelle organisation retenue.

L'ambition : Retrouver une dynamique vertueuse



Crédit ARS BFC

La nouvelle carte de l'offre de soins pour le territoire



CCAS : Centre communal d'action sociale
 EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
 SMUR : Services mobiles d'urgence et de réanimation
 SSR : Soins de suite et de réadaptation
 USLD : Unité de soins de longue durée
 CPP : Centre périnatal de proximité

Crédit ARS BFC

Des mesures complémentaires en interne

Pour mettre en place cette nouvelle organisation des soins et améliorer les performances opérationnelles des hôpitaux, l'administration provisoire est chargée d'identifier et d'engager une série de mesures à déployer dans les trois ans.

Ces mesures portent sur les ressources humaines (astreintes mutualisées, diminution du recours à l'intérim), les fonctions-supports (achats, logistique, linge, restauration, services techniques...) ou encore l'organisation des activités.

Des investissements incontournables

Les établissements doivent retrouver une capacité financière leur permettant de faire face à des investissements absolument nécessaires : sécurité incendie, plateforme logistique-magasin-pharmacie, équipements biomédicaux, accès à une restauration de qualité et sécurisée à Saint-Claude...

L'enveloppe globale de ces investissements est estimée à plus de 25 millions d'euros.

Des mesures d'accompagnement social

La reconfiguration de l'offre de soins va nécessairement entraîner des suppressions de postes et des reconversions.

Celles-ci seront progressives au fur et à mesure des départs en retraite et des fins de contrats.

Focus sur 3 projets novateurs

De nouveaux services grâce à un centre périnatal de proximité territorial à Saint-Claude et Morez

Un centre périnatal de proximité assure des consultations prénatales et post-natales, les cours de préparation à la naissance, les échographies de dépistages, l'enseignement des soins aux nouveaux-nés et les consultations de gynécologie de prévention et de contraception. Il ne pratique en revanche pas les accouchements.

C'est pourquoi le plan prévoit d'organiser précisément le parcours des femmes enceintes, en lien avec les établissements les plus proches et de sécuriser le transport des futures mères, en mettant en place des astreintes de sages-femmes aux urgences de Saint-Claude mobilisables en cas de transport urgent.

Le centre périnatal de proximité se déploiera également sur Morez, pour davantage de proximité dans le Haut-Jura.

Des consultations de pédiatrie resteront assurées à Saint -Claude.

Un plateau technique public-privé modernisé à Lons et accessible par des consultations avancées de chirurgie

A échéance 2019, un plateau technique de chirurgie unique fonctionnera sur le site de Lons sur le principe d'une coopération publique-privée entre le centre hospitalier et la clinique du Jura.
Objectifs du rapprochement : consolider une offre chirurgicale de qualité et générer une dynamique positive pour le recrutement médical.

Des consultations avancées de chirurgiens et de médecins spécialistes venus de Lons seront proposées au sein des établissements de proximité (Champagnole, Morez, Saint -Claude).

Ces consultations évitent aux patients d'avoir à se déplacer en phase pré-opératoire et post-opératoire dans le cadre de leur suivi et en lien avec leur médecin traitant.

Un nouvel EHPAD de 80 places pour le département

Au plan médico-social, la transformation de l'offre consiste à rassembler les lits d'unité de soins de longue durée (USLD) sur le site de Lons à proximité du plateau technique et à transférer 71 places d'EHPAD du site de Lons vers celui de Champagnole.

Par ailleurs, 37 places d'EHPAD restantes sur le site de Lons seront confiées au centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville et il sera donné une suite favorable au souhait du gestionnaire, La Pierre angulaire, de rassembler ses capacités d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Lons le-Saunier.

Ces transformations se feront progressivement à compter de ce jour, au fur et à mesure de l'entrée de nouveaux résidents.

Parallèlement, un appel à projets pour la création d'un nouvel EHPAD de 80 places sur le canton de Champagnole sera lancé conjointement par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil départemental du Jura dans les prochains mois.